



Démission et transfert de compétence

Par **e_totof**, le **27/03/2008** à **23:34**

Bonsoir,rrnrnJ'ai donné ma démission de mon cdi afin d'échapper a une situation de tension intenable, j'ai retrouvé du travail. Ma nouvelle boite aimerait bien que je sois la sous 1 mois alors que mon préavis est de 3 mois.rrnrnJ'ai donc demandé à négocier mon préavis a 1 mois. Ma boite actuelle veut bien mais sous réserve de transfert de compétence. Pour l'instant que j'ai aucun engagement écrit de la drh pour le moment.rrnrnJe suis près a faire ce transfert de compétence mais dans la mesure ou il me libère de mes obligations a la date demandée et qu'il s'engage par écrit de manière ferme, c'est à dire sans aucune réserve.rrnrnDans le mesure ou s'ils n'acceptent pas ma proposition et m'obligent a faire mes trois mois de préavis (ils sont dans leur droit), quand est il du transfert de compétence ? Est-ce une obligation légale de faire un transfert de compétence ? Y a t'il des antécédents/jurisprudence dans ce domaine ?rrnrnMerci d'avance de vos réponses.